|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 22-24 mai 2013** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG13-1/11-F** |
| **30 avril 2013** |
| **Original: anglais** |
| Brésil (République fédérative du) | |
| proposition relative à la nouvelle base de données  sur les recommandations uit-r | |

Dans le cadre du projet informatique actuellement mis en œuvre par le BR en vue de créer une nouvelle base de données sur les Recommandations UIT-R, le Brésil propose que l'on envisage d'insérer (indexer) des fanions dans cette base de données, pour indiquer qu'une Recommandation est incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications (RR).

Le fanion proposé permettrait de signaler qu'une Recommandation est incorporée par référence dans le RR et de préciser la disposition et le texte associé de la disposition correspondante du RR où elle est citée en référence.

On pourrait aisément gérer la fonctionnalité proposée dans le présent document une fois que l'Annexe 3 de la Résolution 27 (Rév.CMR-12) aura été mise en œuvre, en élaborant un tableau de correspondance entre les Recommandations incorporées par référence, d'une part, et les dispositions ainsi que les renvois et notes de bas de page du RR qui s'y rapportent, comme indiqué dans l'extrait ci-après du RR (Annexe 3 de la Résolution 27):

«*...*

ANNEXE 3 DE LA RÉSOLUTION 27 (RÉV.CMR-12)

Procédures applicables par les CMR pour l'approbation de   
l'incorporation par référence de Recommandations   
ou de parties de Recommandations UIT‑R

La version finale des textes incorporés par référence doit être mise à la disposition des délégations en temps voulu pour que toutes les administrations puissent en prendre connaissance dans les langues de l'UIT. Un seul exemplaire de ces textes sera remis à chaque administration sous la forme d'un document de conférence.

Pendant chaque CMR, une liste des textes incorporés par référence ainsi qu'une liste de références croisées énumérant les dispositions réglementaires, y compris les renvois et notes de bas de page ainsi que les Résolutions, qui incorporent ces Recommandations UIT‑R par référence, sont établies et tenues à jour par les commissions. Ces listes sont publiées en tant que document de conférence en fonction de l'évolution des travaux de la conférence.

Après la fin de chaque CMR, le Bureau et le Secrétariat général mettront à jour le volume du Règlement des radiocommunications qui sert de recueil pour les textes incorporés par référence en fonction de l'évolution des travaux de la conférence, comme indiqué dans le document susmentionné.

*...*»

A partir des renseignements tirés de la liste de références croisées figurant dans le Volume 4 du RR, le BR pourrait aisément mettre à jour les renseignements signalés par un fanion dans la base de données sur les Recommandations UIT-R, après chaque CMR. En outre, cette fonctionnalité simplifierait la mise à jour du RR lors des CMR futures, dans la mesure où elle faciliterait l'accès aux textes cités en référence et aux dispositions connexes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_